



Fonctionnaires, services publics, garanties statutaires...

Le gouvernement Macron-Philippe veut faire table rase !

Académie de Clermont-Ferrand, le 5 février 2018

“Le gouvernement annonce un “big bang de la fonction publique” (*Les Échos*)
“Fonctionnaires : le projet sans tabou du gouvernement” (*Le Figaro*, 2 février 2018).

Les annonces d'Édouard Philippe lors du Comité Interministériel du 1er février 2018, après les ordonnances sur le Code du Travail en septembre, l'instauration de la sélection à l'Université, **constituent un pas sans précédent dans le démantèlement de l'ensemble des droits arrachés** par des décennies de luttes des salariés et de la jeunesse.

Qu'on en juge :

Cette réforme systémique de la fonction publique, nommée **Action Publique 2022**, a été annoncée dès le 10 juillet 2017 par Darmanin, le ministre de l'Action publique et des Comptes publics :

« *Nous aurons à décider, suite à une concertation large sur les **missions du service public**, quelles sont les missions de la puissance publique, celles qu'il convient de développer ou de faire évoluer [] je vous propose que nous réfléchissions ensemble aux adaptations nécessaires, liées notamment à un univers budgétaire très contraint* ». (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/conseil-commun-de-la-fonction-publique-discours-de-gerald-darmanin>)

Le 13 octobre, Édouard Philippe met en place un Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22) chargé de faire des préconisations. Il est **composé exclusivement de patrons, d'experts ultralibéraux ou de hauts fonctionnaires**. La lettre de cadrage de ce Comité est très claire : *“Ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à **proposer des transferts** entre les différents niveaux de collectivités publiques, des **transferts au secteur privé**, voire des **abandons de missions**”*. (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/09/cir_42609.pdf)

Jeudi dernier, 1er février, Édouard Philippe a donc exposé ce qui ressortait des propositions de ses ministres et du Comité d'experts. **Il va encore beaucoup plus loin que les annonces de Darmanin** en juillet. Aucun domaine ne semble épargné par cette politique de casse !

Recrutements : *“Décision : donner plus de souplesse pour les employeurs publics dans leurs recrutements, afin que ceux-ci puissent mieux répondre à leurs besoins. Cela implique de s'interroger sur la place du contrat dans la fonction publique”*. (p. 9 du dossier de Presse “1er Comité interministériel de la transformation publique, 1er février 2018). *“Les possibilités de recourir aux contrats seront largement étendues, notamment pour les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public”* (*idem* p. 7).

Commentaires : il s'agit ni plus ni moins de substituer des contractuels au recrutement statutaire, non plus de façon ponctuelle comme c'est le cas depuis des décennies, mais de façon systématique.

Le patronat et la droite réclament depuis des années que seules les missions régaliennes (armée, police, justice, impôt, voire enseignement) soient assurées par des fonctionnaires. CAP 2022 ne trace t-il pas cette voie ?

Rémunérations : “gel du point d'indice en 2017 et 2018” (Darmanin, le 30 juin 2017)

“mise en place d'un point d'indice différencié entre les 3 fonctions publiques” (déclaration de Marcon le 17 juillet 2017)

“Une rémunération individualisée. Si chaque agent doit voir son pouvoir d’achat garanti et son expérience valorisée, une part de sa rémunération doit être liée au mérite et à l’atteinte des résultats individuels et collectifs” (*idem*, p. 7)

Commentaires : la mise en place du RIFSEEP et son élargissement progressive à l’ensemble des filières et corps a constitué un pas très important dans l’individualisation des rémunérations. C’est insuffisant pour Macron-Philippe. Ce qui est en jeu ici, c’est **le salaire à la performance**, la mise en concurrence des agents et des services. L’annonce fin juillet du point d’indice par Macron signifiait la **fin de l’unicité de la Fonction publique** et un premier pas vers explosion des garanties collectives.

Paritarisme : *“Sur le modèle de ce qui a été fait dans le cadre des ordonnances “Travail”, il est temps de redonner de l’efficacité au dialogue social en simplifiant et en déconcentrant les instances représentatives”* (dossier de presse 1^{er} Comité interministériel..., p. 7).

“Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d’établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement”. (J.-M. Blanquer, *L’Obs*, 22 août 2017)

Commentaires : le modèle, ce sont les ordonnances Macron, à savoir la liquidation des CT et CHSCT fondus avec les Comités d’établissements, des instances aux prérogatives jusque là très différentes, le CE étant notamment **une instance de cogestion**. Édouard Philippe n’en a pas dit plus mais rappelons-nous que les propositions initiales du gouvernement pour PPCR il y a deux ans prévoient par exemple que **les CAP ne seraient consultés que pour les éventuels recours**, laissant pour le reste totalement la main à l’administration pour gérer nos carrières, avec tout l’arbitraire que cela suppose. Le Ministre de l’Éducation, Blanquer, martèle d’ailleurs depuis des mois sur sa volonté de donner tout pouvoir aux chefs d’établissements pour recruter les enseignants, liquidant par là-même les tableaux de mutation et même le droit à affectation après concours puisqu’il **ne veut plus que le concours vaille recrutement**, reprenant le système de la territoriale.

Missions : *“Les réorientations de ressources induites par la revue des missions menées par le Gouvernement vont nécessiter d’accompagner des reconversions : soit sous forme de mobilités au sein des fonctions publiques, soit de départs de la fonction publique vers le secteur privé.”* (*idem*, p. 7).
le Premier ministre a promis un « accompagnement renforcé en matière d’évolution de carrière ». *Façon policée de dire que certains métiers vont disparaître*” (*Les Échos*, 2 février 2018).
“Mettant les pieds dans le plat, Gérard Darmanin a même évoqué un « **plan de départs volontaires** », champ lexical rarement associé au secteur public. [] Une façon de faciliter l’objectif de suppression de 120000 postes dans la fonction publique.” (*idem*).

Commentaires : Il s’agit d’**organiser un plan social de la Fonction publique** ! Et dans le même temps, il s’agit de généraliser le caractère interministériel voire inter fonctions publiques de ce qui restera des statuts pour **imposer la mobilité liée à ce plan social** et aux suppressions de postes.

Garanties statutaires : *“L’enjeu est d’assouplir le statut [des fonctionnaires] [...] qui s’est rigidifié avec le temps* », a plaidé Édouard Philippe. (*Les Échos*, 2 février 2018)

Commentaires : Macron parlait l’été dernier de “moderniser le statut”, Pour Philippe, « assouplir », cela signifie le libérer de toute contrainte pour ceux chargés de la gestion des fonctionnaires, **les “managers publics”, qui “ne disposent pas aujourd’hui des leviers nécessaires à l’exercice de leurs missions”**, qui ne “sont que faiblement intéressés aux résultats des réformes qu’il leur incombe de mettre en œuvre (intérêt aux économies réalisées notamment)” (Dossier de presse du Comité interministériel, p. 9).
Que vaut un statut vidé de ses garanties tant au niveau du recrutement, du salaire, des missions ou des garanties individuelles sur la gestion de carrière ?

Conclusions

Les annonces de Philippe-Darmanin, combinées au gel du point d’indice, la suppression de 120000 postes, **constituent une déclaration de guerre contre les fonctionnaires, contre les services publics.**

Recrutement, rémunération, paritarisme, mobilité voire départs imposés... **rien ne doit rester des garanties statutaires et collectives.** « *Il est simple de lire entre les lignes pour comprendre que l'exécutif souhaite mettre fin au statut de la fonction publique et aux grands principes qui le fondent depuis plusieurs décennies* » a ainsi réagi la pourtant très modérée Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC).

Macron va bien plus loin que la RGPP de Sarkozy et que tous les rapports qui depuis plusieurs décennies préconisent de saper les bases des garanties statutaires (rapport Pochard en 2003, Silicani en 2008, Pêcheur en 2013). Pour Macron, **la fonction publique de carrière doit disparaître au profit d'une fonction publique d'emplois, fondée sur le contrat, sur l'individualisation des relations entre salarié et employeur.** Il s'agit à la fois de réduire dès 2018 les dépenses publiques par les suppressions massives de postes, le remplacement de fonctionnaires par des contractuels, mais aussi et surtout, en liquidant les garanties statutaires, d'en finir avec le droit à la carrière, l'existence des corps et agents défenseurs du service public et **abaisser le coût du travail.**

120000 postes supprimés, transferts massifs vers la Territoriale, vers le Privé (à l'image de ce que le Conseil départemental des Yvelines veut imposer avec l'externalisation des cantines des collèges), un plan de départs volontaires de fonctionnaires et recours aux contractuels largement étendus... **ce sont des centaines de milliers de postes de fonctionnaires qui sont immédiatement menacés par CAP 2022,** l'ensemble de nos services et missions qui seront impactés, sans parler de nos rémunérations et garanties collectives.

Pour parvenir à ses objectifs, Édouard Philippe a fixé la méthode : une "grande concertation" menée toute l'année 2018 dès février avec l'ensemble des organisations syndicales. **Du pain et des larmes ! Voilà ce qu'Édouard Philippe propose à cette table de « négociation »** qui n'a qu'un but. Associer le plus longtemps possible les syndicats à la discussion, voire à la mise en place de ces projets, et ainsi empêcher toute mobilisation sur le seul mot d'ordre possible : **retrait du projet Action Publique 2022.**

Ainsi, le gouvernement martèle que c'est par le dialogue social qu'il veut imposer sa réforme, invitant les syndicats à avaliser, entre autres, d'un plan social de la Fonction publique, d'un plan de substitution des fonctionnaires par des contractuels, la liquidation des instances paritaires chargées de contrôler la gestion de nos carrières, l'extension et la systématisation du salaire au mérite, etc.

La première responsabilité des syndicats, c'est de rejeter ce cadre de discussion, c'est de déclarer qu'aucune des revendications des personnels ne peut être défendue dans un tel cadre et donc quitter immédiatement la table de cette "grande concertation".

Il est ensuite indispensable d'entamer une campagne immédiate d'information et de mobilisation des personnels pour exiger le retrait de l'ensemble de ces projets.

Voilà ce à quoi notre section académique entend contribuer.

Pour votre défense individuelle et collective, rejoignez-nous !

Section Académique du Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire, et des bibliothèques (SNASUB-FSU) de CLERMONT-FD

Maison du Peuple, Place de la liberté, 63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 0662899430 - Courriel : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr

Site Internet académique : <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>